

PRIERES.

L'Hon. M. Sherwood, s'excuse de ne pouvoir assister à la Chambre.

L'Honorable M. *Dickson* a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication de l'Honorable *Levius P. Sherwood*, s'excusant de ce qu'il ne peut assister à la Chambre pendant la présente session.

Motion pour qu'il soit permis aux Membres d'avoir l'usage des livres de la bibliothèque ;

Il a été proposé, que les Membres du Conseil Législatif, pendant la session du Parlement, aient droit d'emporter à leur résidence, dans la cité de *Montréal*, quatre ouvrages quelconques de la bibliothèque du Conseil, pourvu que ces ouvrages ne soient pas d'une nature parlementaire ou de référence générale, et que les Membres qui voudront se prévaloir de ce privilège, soient tenus de donner un reçu au bibliothécaire pour ces ouvrages, et de les remettre à l'expiration d'une semaine, en aussi bon état qu'ils les auront reçus.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'Hon. M. James Morris, introduit.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'Honorable *James Morris* a été introduit entre les Honorables MM. *William Morris* et *Hamilton*.

Alors l'Honorable M. *James Morris* a présenté son writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :



PROVINCE DU }
Canada. } C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, etc. etc. etc.

A notre fidèle et bien-aimé *James Morris*,
écuyer.

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'église d'icelle, nous avons jugé à propos de vous

appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit *James Morris*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos dites Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Hôtel du Gouvernement, dans notre cité de *Montréal*, dans notre dite Province du *Canada*, le vingt-septième jour de novembre, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-quatre, et dans la huitième année de notre règne.

Par Ordre,

FELIX FONTIER,
C. C. C.

Enregistré le 29e novembre 1844, Lib. A. S.
fol. 42.

R. A. TUCKER,
Registrateur.

Alors l'Honorable M. *James Morris* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor* aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le Grand Sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du discours de Son Excellence, à l'ouverture du Parlement actuel.

Il prête serment et prend son siège.

Considération du discours de Son Excellence.

En